



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 890-24

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté, le 6 mai 2024, le règlement numéro 890-24 décrétant un emprunt et des dépenses de 930 500 \$ portant sur la participation financière municipale dans l'entente relative à des travaux municipaux du quartier Faubourg;

QUE le présent règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 juillet 2024;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 12^e jour du mois de juillet 2024.

.....
Éric Boisvert, avocat
Directeur général et greffier-trésorier